

Formation Réglementation ADR pour le transport de marchandises dangereuses



Formation Audit Conseil et Expertise pour la
Sécurité et la Santé au Travail

Objectifs

A partir d'une démarche pédagogique basée sur le quotidien de l'entreprise, les outils mis en place et les exigences de l'ADR 2023, permettre au personnel des entreprises amenées à recevoir, conditionner ou expédier des matières dangereuses ou aux équipes en charge de la logistique d'être formés selon le chapitre 1.3 de l'ADR.

1. Pré requis

Aucun pré requis.

2. Public

Être affecté à un poste en lien avec le transport des marchandises dangereuses.
Toute personne de l'entreprise qui souhaite être sensibilisée à la question du transport de marchandises dangereuses en colis.
Public en situation de handicap nous contacter.

3. Durée

1 jour, soit 7 heures.

4. Modalités et délais d'accès

Les modalités d'accès sont communiquées par l'entreprise au travers de la convocation.

Les modalités d'accès à la formation des stagiaires en situation de handicap sont celles mises en œuvre au sein de l'entreprise pour leur faciliter l'accès.

Le choix de la salle de formation se fera pour que les salariés puissent y accéder et séjourner en fonction de leur handicap.

Nos propositions pédagogiques et commerciales précisent un délai d'accès pour chaque projet. Les délais d'accès moyens sont généralement inférieurs à 2 mois à compter de la date de signature de notre proposition commerciale. Ce délai suppose que les dates de planification proposées soient rapidement validées par le demandeur de la formation.

5. Programme

✓ Pourquoi un ADR ?

- ✓ Qu'est ce qui est considéré comme matières dangereuses ?
- ✓ Les différentes classes.
- ✓ Les exemptions, les quantités limitées.
- ✓ Les documents de transport.
- ✓ Les habilitations, les formations des intervenants.
- ✓ Le conseiller à la Sécurité : rôle et obligations.
- ✓ Les étiquettes de danger.
- ✓ Les consignes écrites.
- ✓ Le placardage des véhicules, les panneaux orange, les documents de bord.
- ✓ Le Protocole de sécurité Chargement Déchargement.
- ✓ Les tunnels.

6. Moyens pédagogiques

Présentation des supports pédagogiques sous ppt

Exercices de mise en situation du salarié.

Analyse avec le stagiaire des documents de l'entreprise : Protocoles de Sécurité, Documents de Transport

7. Modalités d'évaluation

Questionnaire en fin d'évaluation avec cotation : Acquis / En cours d'acquisition / Non acquis

8. Tarif

A partir de 1200 € / jour en fonction du nombre de participants

9. Contact et intervenant

Olivier BATAILLE olivier.bataille@aixeo.fr Tél : 0680359792

- Chimiste de formation, ancien Directeur d'usine
- IPRP, Intervenant en Prévention de Risques Professionnels, Domaine: Sciences et Techniques Spécialité : Risques Chimiques,
- Réfèrent PACA du Réseau IPRP FRANCE
- Conseiller à la Sécurité Transport Matières Dangereuses (ADR) depuis 2001
- Intervention en présence d'amiante - Encadrant technique, de chantier et/ou Opérateur Sous-section IV
- Auditeur OHSAS 18001 :2007
- Intervenant extérieur Master PRNT (13), Licence PRO MSGR (84), IUT CHIMIE (13)
- Coordonnateur scientifique du site <http://www.sante-securite-paca.org>



AIXEO a pour vocation la formation, l'audit, le conseil et l'expertise pour la santé, la sécurité au travail (SST) et les risques professionnels.

L'accompagnement des entreprises passe par :

- La mise en place d'un Système de management de la Sécurité, du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, de référents sécurité internes ;
 - La fonction de Conseiller à la Sécurité externe pour le transport des matières dangereuses,
- Les formations intra ou inter sur la sécurité et la santé au travail, l'évaluation du risque chimique, le suivi des obligations réglementaires, la gestion des déchets dangereux, le suivi de la pénibilité, le suivi des expositions des salariés, les protocoles de sécurité, les plans de prévention.

AIXEO est Prestataire de formation N° 93 13 14162 13

Nous avons obtenu la **certification Qualiopi** au titre de nos actions de formation, nos actions de formation sont donc éligibles à un financement OPCO. Cette certification atteste de la qualité des processus mis en œuvre par les organismes de formation pour développer les compétences des personnes.

Nos formations ne sont pas éligibles au CPF.

*AIXEO fournit un accompagnement du management de la prévention des risques professionnels mais **ne se substitue en aucune façon à la responsabilité de l'employeur***